

COMMUNE DE JUSSAC

**délibération :
D_2022_1_10**

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18

**Objet : SDEC :
Enfouissement du réseau
téléphonique RD922**

SEANCE DU 11 FEVRIER 2022

L' an deux mille vingt deux, le vendredi 11 février à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Jussac, sous la présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Date de convocation du : 04 Février 2022

Présents : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick, Monsieur LACROIX Michel, Madame LINARD Danielle, Madame MALHERBES Caroline, Madame PRADEL Céline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur VIOLLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne, Monsieur PRIVAT Jean

Pouvoirs :

Monsieur SCIORETO Cyrille a donné pouvoir à Madame GANE Cécile
Monsieur ROUX Hervé a donné pouvoir à Madame DELHOSTAL Anne

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ROFFY Jacques, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur ROUX Hervé

Secrétaire de Séance : Madame Françoise FOUSSAT

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.

Le montant total HT de l'opération s'élève 12 591.47 €.

En application de la délibération du comité syndical en date du 03 décembre 2020, avec effet au 1er janvier 2021, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 60 % du montant HT de l'opération, soit :

- 1 versement de 3 777.44€ à la commande des travaux
- 2ème versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **de donner** son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- **de procéder** aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-François RODIER

